

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 01 août 2011

L'an deux mille onze
et le premier août
à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELTOUR Jean-Pierre, Maire.

Présents : BOURGADE Gérard, BOUTET Jean-Pierre, DELTOUR Béatrice, DIVERNY Jean-Claude, GROUSSET Joël, NÈGRE David, NICOLAS Serge, PELLET Magali, TRAUCHESSEC Jean-Claude.

Absents : RIEU Max, COURTIAL Jean-Damien ayant donné procuration à GROUSSET Joël, FABIÉ Jean-Marie ayant donné procuration à BOURGADE Gérard, GAYSSOT Jacqueline ayant donné procuration à TRAUCHESSEC Jean-Claude, VILLEMINOT Philippe ayant donné procuration à DELTOUR Béatrice.

Monsieur GROUSSET Joël a été nommé secrétaire.

**D11.029 OBJET : MARCHÉ MAISON DES SERVICES
ET AMÉNAGEMENTS DES ABORDS.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres concernant la construction de la maison des services et aménagements des abords a été lancé le 30 mai 2011 et publié dans la Lozère Nouvelle le vendredi 03 juin 2011. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 01 juillet 2011 à 12 heures.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 05 juillet 2011 pour l'ouverture des plis. A l'issue de cette réunion et à l'analyse, par le cabinet d'architecte « Le Compas dans l'Oeil », de toutes les offres reçues, les entreprises suivantes ont été retenues :

N° du Lot	Désignation du Lot	Nom de l'Entreprise	Montant
Lot N° 1	Terrassements VRD Tranche Optionnelle : Travaux abords	Entreprise VIDAL T.P. Entreprise VIDAL T.P.	4 450,00 € 174 882,50 €
Lot N° 2	Gros-oeuvre	Entreprise GIBELIN	137 909,87 €
Lot N° 3	Charpente bois Option : Bardage en couverture	Entreprise MALIGES Entreprise MALIGES	127 766,30 € 17 236,80 €
Lot N° 4	Couverture bac acier Option : Système support surtoiture	Entreprise PELAT Entreprise PELAT	14 406,00 € 1 363,50 €
Lot N° 5	Étanchéité Option : Végétalisation de la couverture	Entreprise SOPRIBAT Entreprise SOPRIBAT	12 048,32 € 5 481,20 €
Lot N° 6	Menuiseries Aluminium	Entreprise ALUTEX	20 545,42 €
Lot N° 7	Menuiseries Bois Variante entreprise : Parquet chêne bois debout	Entreprise DUMAS Entreprise DUMAS	68 195,70 € 3 701,26 €
Lot N° 8	Cloisons sèches - Isolation	Entreprise TECHNI CLOISONS	8 655,50 €
Lot N° 9	Chapes	Entreprise TECHNISOL	13 860,00 €
Lot N° 10	Carrelages - Faïences	Entreprise ART BATIMENT	9 022,45 €

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 01 août 2011

Lot N° 11	Peintures – Nettoyage	Entreprise MENDE PEINTURE	7 776,00 €
	Option : Lasure charpente intérieure	Entreprise MENDE PEINTURE	10 096,00 €
Lot N° 12	Electricité – Courants forts et faibles	Entreprise FORCLUM	38 991,36 €
	Option : Sonorisation	Entreprise FORCLUM	3 916,41 €
Lot N° 13	Chauffage – Sanitaire – Ventilation	Entreprise SEGUIN	19 494,00 €
	Option : Eléments de cuisine	Entreprise SEGUIN	13 818,00 €

TOTAL TRAVAUX H.T. 706 214,07 €
T.V.A. 138 417,96 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C. 844 632,03 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les offres des entreprises ci-dessus pour un montant total T.T.C. de 844 632,03 €,
- Autorise et mandate M. le Maire à signer le marché, les contrats de sous-traitance, les avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cet objet.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.030 OBJET : CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire :

* Rappelle au Conseil Municipal que de dernier recensement des voies communales et le classement qui a suivi date de 1980.

* Informe le Conseil Municipal qu'il serait particulièrement opportun de procéder à sa mise à jour.

En effet, depuis cette date les caractéristiques de certaines voies ont changé. Elles peuvent répondre aux critères permettant de les classer en tant que voie communale.

Le Conseil Municipal, oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

* Demande à la Direction Départementale des Territoires, Pôle Territorial Ouest de Marvejols, la mise en place des procédures réglementaires en vue de réviser le classement de la voirie communale.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

D11.031 OBJET : VALEUR VENALE DES TERRAINS ROUTE DE LA GALIOSSE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que les locataires actuels de deux maisons situées au 5 et 9 du lotissement « La Galiosse » ont fait une demande d'acquisition de leur logement à l'Interrégionale POLYGONE S.A. d'H.L.M., propriétaire de ces maisons.

La Commune de Saint Germain du Teil étant propriétaire du sol, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la valeur vénale de ces terrains.

Délibérations
COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU TEIL
Séance du 01 août 2011

M. le Maire présente au Conseil Municipal les avis du service du domaine qui évalue la valeur vénale du terrain cadastré Section ZK 132 d'une superficie de 372 m² à 7 440,00 € et la valeur vénale du terrain cadastré Section ZK 182 d'une superficie de 497 m² à 9 940,00 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la vente de ces terrains aux occupants actuels au prix estimé par le service du domaine, autorise et mandate M. le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que tous les documents concernant cet objet.

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.